

TÉMOINS DE CONNEXION

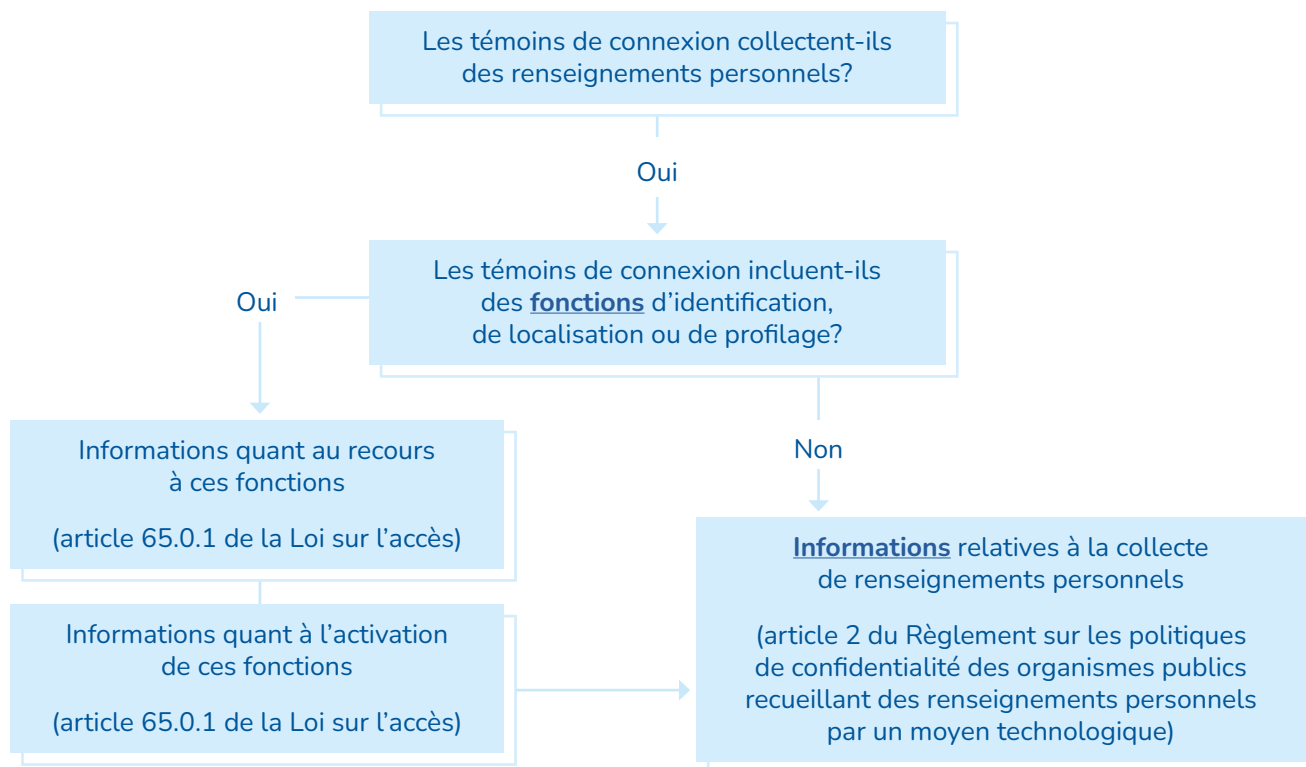
Les témoins de connexion¹ sont omniprésents dans le monde des technologies. L'utilisation de ces derniers soulève des préoccupations en matière de vie privée lorsqu'ils recueillent des renseignements personnels.

Un témoin de connexion est un fichier texte créé à la suite d'interactions avec un site Web. Le fichier texte est déposé par le navigateur sur l'ordinateur, l'appareil mobile ou l'objet connecté utilisé de façon temporaire, permanente ou selon un délai prédéterminé.

QUESTIONS À SE POSER POUR DÉTERMINER LA NATURE DES TÉMOINS DE CONNEXION QUI COLLECTERONT DES RENSEIGNEMENTS PERSONNELS

1. Identifier les témoins de connexion qui seront mis en place ou utilisés notamment par les sites Web, les logiciels ou les applications, les outils d'analyse (ex. : Google Analytics) et les navigateurs.
2. Décrire les objectifs de chacun des témoins de connexion (ex. : publicités ciblées selon les préférences).
3. Établir la liste des renseignements personnels (ex. : adresse IP, mémorisation d'un identifiant ou d'un numéro de carte de crédit, adresse, etc.) qui seront collectés.

ÉLÉMENTS DE CONTENU À INCLURE DANS UNE POLITIQUE DE CONFIDENTIALITÉ SUR LES TÉMOINS DE CONNEXION



La politique de confidentialité sur les témoins de connexion doit également faire l'objet d'une consultation auprès du comité sur l'accès à l'information et la protection des renseignements personnels (article 5 du Règlement sur les politiques de confidentialité des organismes publics recueillant des renseignements personnels par un moyen technologique), préalablement à sa diffusion (article 63.4 de la Loi sur l'accès).

1 Il peut également s'agir de technologies de suivi ou d'une technologie similaire aux objectifs poursuivis par les autres témoins de connexion, par exemple les pixels-espions.